

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 843-05**

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté, par résolution et conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de règlement suivant :

- Règlement 843-05 amendant le Règlement d'urbanisme durable de la Ville de Prévost afin de revoir les dispositions relatives à un projet de densification pouvant être autorisé par la procédure sur les usages conditionnels

Cette démarche d'amendement est initiée afin de revoir les dispositions relatives à un projet de densification pouvant être autorisé par la procédure sur les usages conditionnels.

Le présent projet de règlement est un acte assujéti en vertu de la *Politique de participation publique*.

Description du projet de règlement

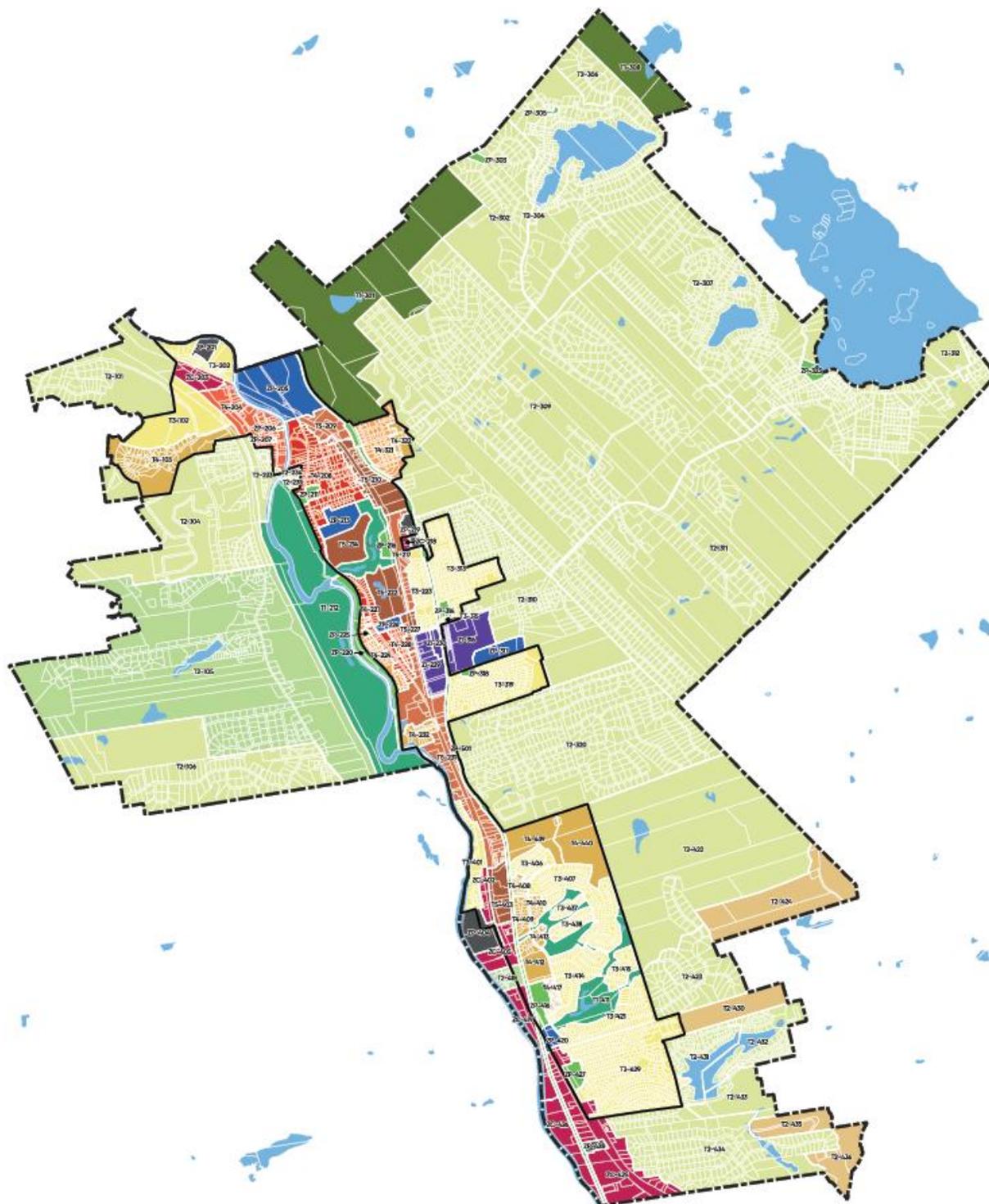
Objet du règlement :

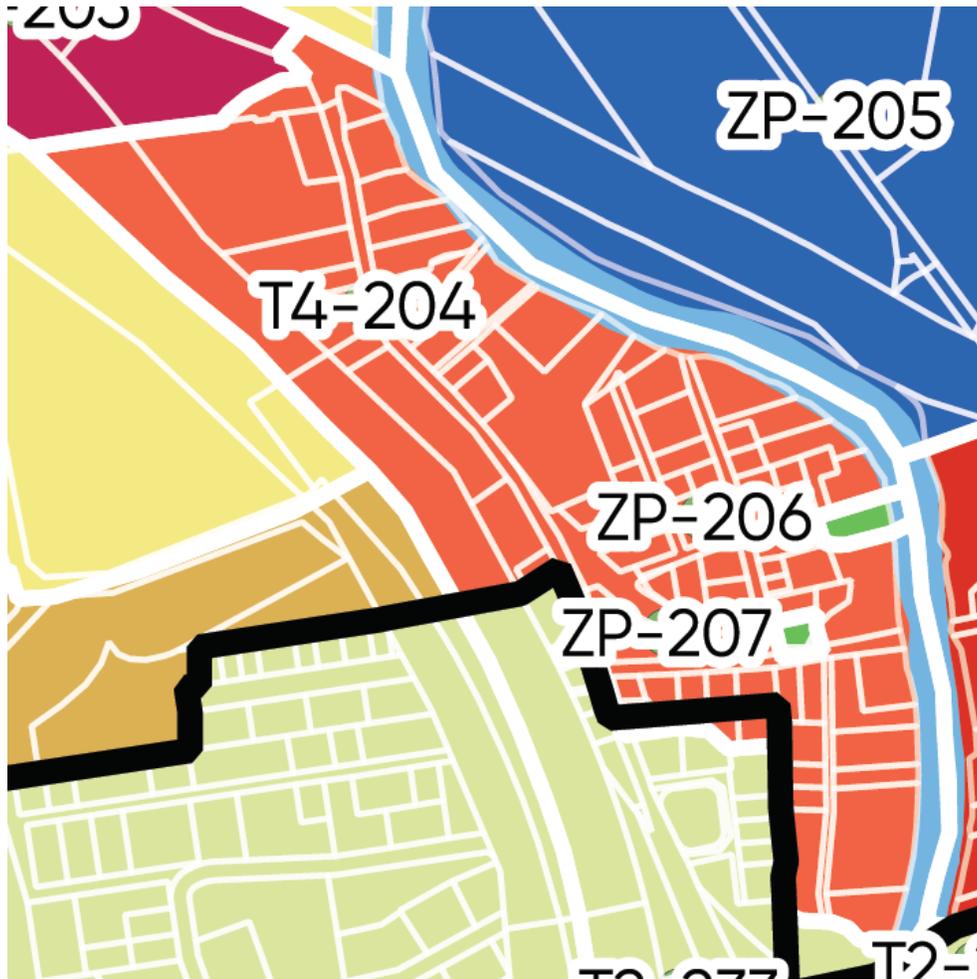
- Revoir les dispositions relatives à un projet de densification pouvant être autorisé par la procédure sur les usages conditionnels

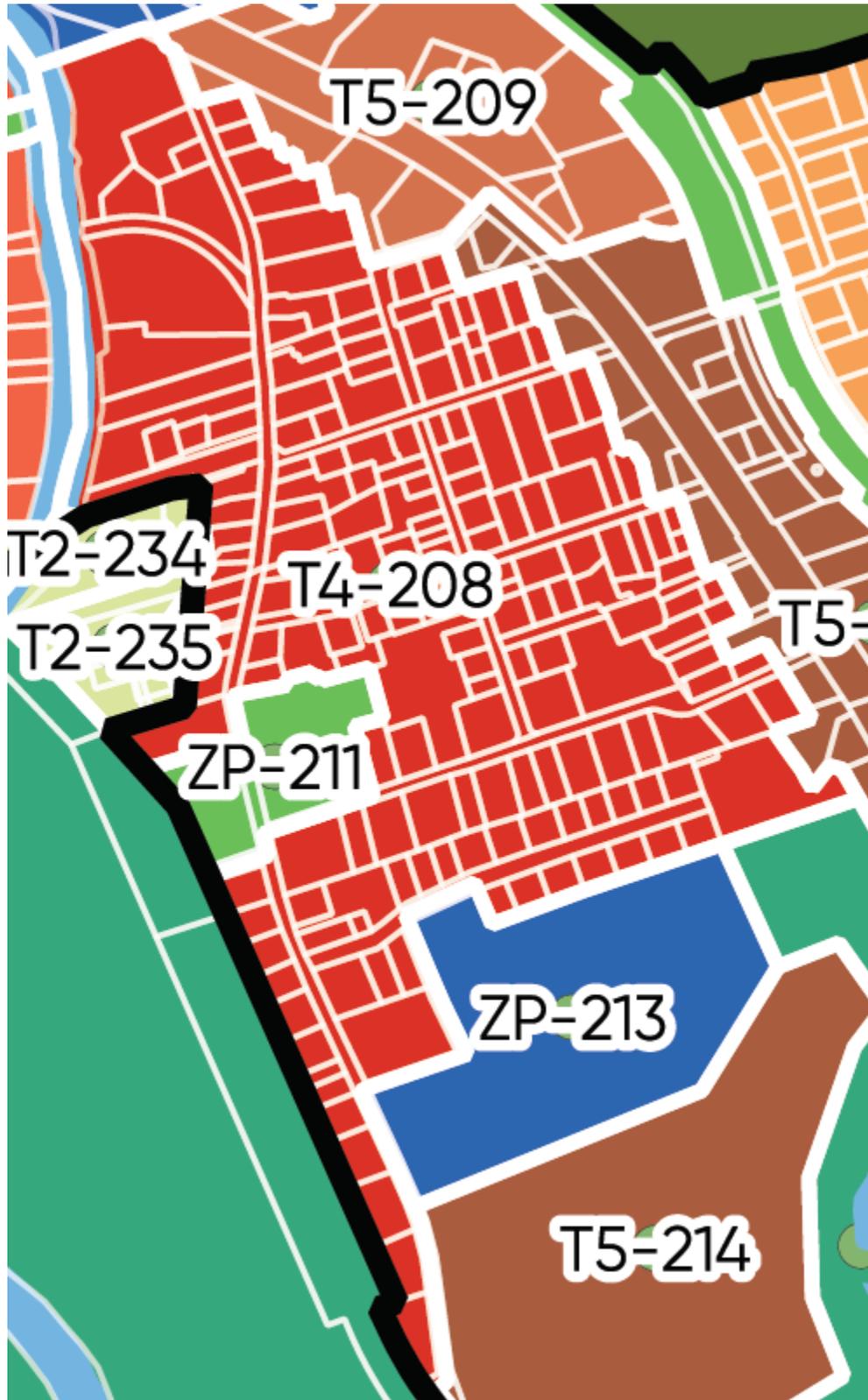
Territoire visé par le présent règlement

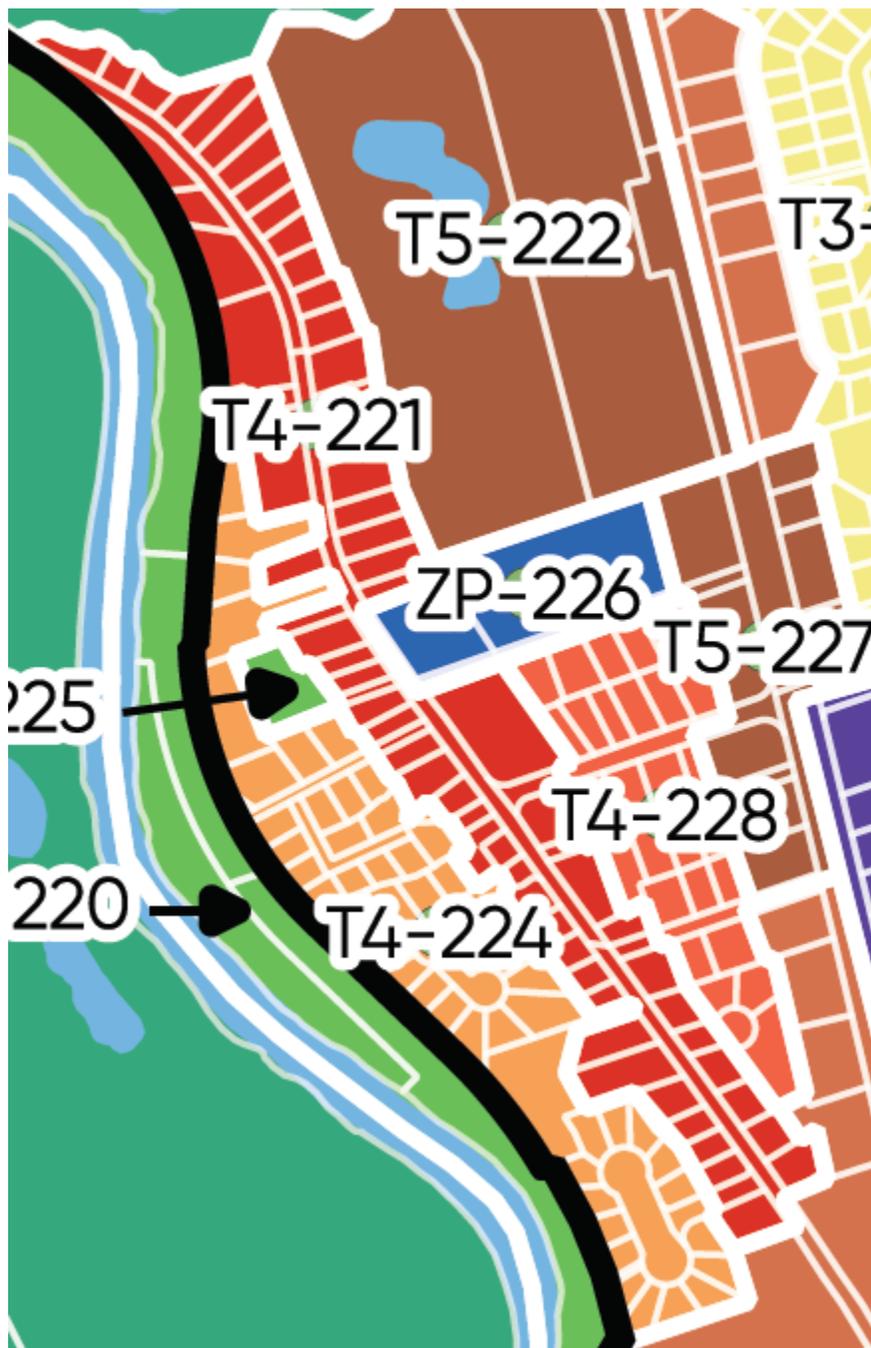
Les dispositions modifiées par ce règlement s'appliqueront sur tout le territoire et dans toutes les zones de la Ville ainsi que dans certaines zones, soit T4-204, T4-208, T4-221, T4-224, T4-228 et T4-321.

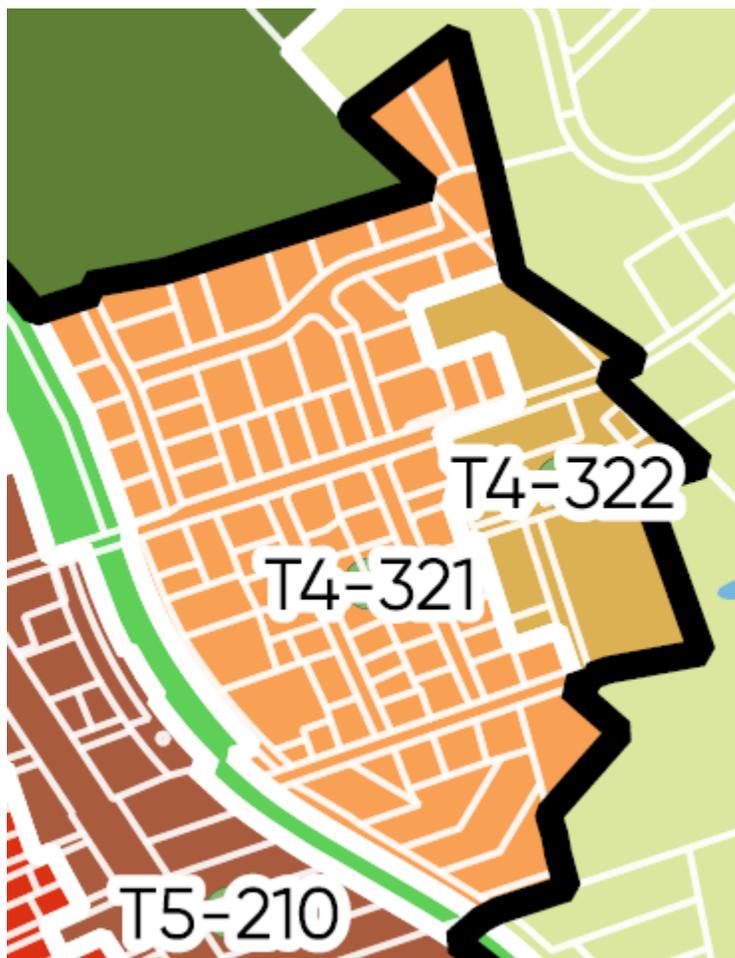
Carte des zones visées











### Mesures de participation publique

Conformément à la *Politique de participation publique*, seront appliquées pour cet acte assujetti, les mesures de participation publique suivantes : mesures d'information, mesures de consultation, mesures de participation active et mesures de rétroaction.

### Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement

Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 843-05 aura lieu le **mercredi 3 septembre 2025 à 18 h à la Salle Saint-François-Xavier, situé au 994 rue Principale, à Prévost**. Ladite assemblée sera présidée par monsieur Paul Germain, maire.

Au cours de cette assemblée, des explications sur le projet de règlement et les conséquences de son adoption seront données et toutes les personnes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement pourront se faire entendre.

Le projet de règlement peut être consulté auprès du Service des affaires juridiques situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle ou auprès du Service de l'urbanisme et du développement économique situé au 2945, boulevard du Curé-Labelle, pendant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 22 AOÛT 2025.

Me Caroline Dion  
Greffière